



ORIENTATION

Voie en apprentissage

**Vous êtes en 3^{ème}
et au minimum 15 ans**

- CAP Fleuriste

**Vous êtes en CAP
ou niveau supérieur**

- CAP Fleuriste en 1 an
et dispense des épreuves
de l'enseignement général

Vous êtes en CAP Fleuriste

- Brevet Professionnel Fleuriste*
- Bac Pro

Vous êtes en BP Fleuriste

- Brevet de Maîtrise Fleuriste*

MÉTIERS DE LA FLEURISTERIE

Du CAP au Brevet de Maîtrise par la voie de l'apprentissage, les fleuristes sont formés à la réalisation des assemblages floraux et des décors en rapport avec tous les événements de la vie.

QUALITÉS REQUISES

- Sens artistique.
- Habileté manuelle.
- Attrait pour le commerce.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le CAP de fleuriste est le **diplôme d'entrée dans le métier**, il conduit au poste de fleuriste-vendeur. D'employé, le fleuriste peut devenir responsable de magasin ou d'atelier et exercer des fonctions d'encadrement. Autre évolution possible : créer ou reprendre un fonds de commerce et devenir chef d'entreprise.

Le fleuriste peut exercer son métier en magasin traditionnel, en magasin de fleurs libre-service, en atelier d'art floral, en entreprise de décoration, traiteur, hôtellerie, etc.

CAP FLEURISTE

> CONDITIONS D'ADMISSION

- Être âgé de 16 à 29 ans ou 15 ans en 3^{ème} des collèges.
- Satisfaire à l'entretien de motivation et à l'examen du dossier.
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise (jusqu'à 3 mois après le début de la formation) pour la durée du contrat d'apprentissage : 2 ans.

> FORMATION

- 2 ans.
- 25 semaines de 35 heures par an en centre de formation pour la formation théorique.
- Environ 34 semaines par an en entreprise pour la formation pratique.
- Statut d'apprenti.
- Rémunération fixée en pourcentage du SMIC et accompagnement d'un maître d'apprentissage tout au long de son parcours.
- 5 semaines de congés payés par an.
- Possibilité d'effectuer la Formation en 1 an (nous contacter).

> CONTENU DE LA FORMATION

- **Enseignement général** : français, maths, anglais, physique chimie, E.M.C, histoire-géographie, EPS.
- **Enseignement professionnel** : P.S.E., théorie et pratique de l'art floral, reconnaissance des végétaux, biologie végétale, vente-conseil, art appliqué, ...

> OBTENTION DU DIPLÔME

- À l'issue de la formation, le CAP est délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale au regard des résultats obtenus aux épreuves terminales.

Participation à des concours professionnels

- Meilleurs Apprentis de France.



CAMPUS NATURE ET SERVICES SAINT-ANTOINE

53, avenue Massénat Déroche • 91460 MARCOUSSIS - Tél. : 01 69 63 35 72

lycee-horticole.st-antoine@apprentis-auteuil.org - <http://saint-antoine.apprentis-auteuil.org>